

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

**Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers**  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

**BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR**

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## UN ORDRE DU JOUR

du général de Saint-Mars

A l'occasion de l'appel sous les drapeaux des jeunes soldats de la classe 1894, le général Poilhoë de Saint-Mars vient d'adresser aux différents services du 12<sup>e</sup> corps d'armée une note circulaire dont nous détachons les principaux passages :

« Nous sommes à la veille, dit le général, de l'événement militaire le plus considérable de l'année. L'armée va recevoir dans son sein 222,652 soldats. La patrie a choisi cette masse de ses meilleurs et de ses plus robustes enfants pour nous les confier. C'est un moment solennel auquel il faut penser avec une juste émotion.

« Le commandant du corps d'armée fait appel à tous les généraux, les chefs de corps, les officiers et les sous-officiers de la 12<sup>e</sup> région pour que les grands principes de la discipline française, ferme et paternelle, président à l'incorporation, ainsi que pour la stricte observation de ces règlements qui organisent si bien la famille régimentaire, quand on les applique avec intelligence et cordialité.

« 1<sup>o</sup> Au point de vue moral, il faudra que les chefs accueillent les nouveaux venus comme leurs enfants et que les anciens soldats soient des frères pour les jeunes.

« Perdre sa liberté et quitter sa famille sera toujours un pénible sacrifice, mais l'appréhension des recrues pour le régiment est un fait anormal qui doit disparaître, si les cadres et les vétérans prennent pour devise : « Honorez-nous et aimons-nous les uns les autres. »

« 2<sup>o</sup> Au point de vue matériel, les instructions déjà en usage dans le corps d'armée seront suivies scrupuleusement.

« Tout en dédaignant l'opulence dont nous n'avons pas besoin, nous pouvons donner au soldat l'air pur, l'eau pure, la nourriture saine et le pain bon.

« ... La présente note a été écrite avec la préméditation d'appuyer sur cette dernière prescription relative au pain quotidien et de la mettre vivement en lumière afin qu'elle ne passe pas inaperçue.

« Il est insupportable de voir le pain de munition réfractaire à tous progrès.

« Depuis trente ans, l'amélioration du pain a été considérable et générale pour toutes les classes de la société.

« Seule, la boule de son du soldat est restée immuable. On peut même dire qu'elle a péri-clité.

« Le talent des falsificateurs des farines et des boulangers trompeurs est devenu plus subtil et plus savant. La manipulation d'approvisionnements compliqués facilite les fraudes. L'administration elle-même est obligée d'écouler ses farines arrivées à terme de conservation.

« Les fonctionnaires de l'intendance sont actifs et intelligents; mais il ne peuvent être partout, leur surveillance est forcément limitée et accidentelle.

« ... Ainsi, il y a quelques jours, un régiment du 12<sup>e</sup> corps recevait encore un pain qui ne remplissait aucune des conditions du cahier des charges, et il a fallu que le commandant

du corps d'armée envoyât à Limoges son intendant militaire pour arrêter cette distribution.

« ... Si les soldats n'ont pas de bon pain, c'est la faute du capitaine de distribution, et il n'y a pas de faute plus grande.

« Le commandant de corps d'armée veut que les généraux et les chefs de corps surexcitent l'ardeur de ces capitaines à faire tout leur devoir dans l'examen des distributions.

« Il veut qu'on soutienne, qu'on félicite ceux qui refusent les mauvaises denrées de tous genres. Il veut qu'on fasse connaître à tous les officiers les caractères des denrées à recevoir et les stipulations du cahier des charges.

« ... Il provoque, contre les agissements des fournisseurs, la levée de boucliers des officiers qui aiment leurs soldats. Voilà l'occasion de montrer cette initiative dont on parle tant et d'utiliser son instruction professionnelle et sa force de caractère.

« Le jour où la partie prenante sortira de son apathie, le jour où ses chefs qui ont la mission sacrée de défendre ses intérêts seront des vérificateurs idoines et intraitables, l'obsédant problème des fournitures militaires aura trouvé sa solution.

» Général de SAINT-MARS. »

## AU SÉNAT

Séance du vendredi 8 novembre 1895

L'assurance obligatoire contre les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

M. Milliard ne croit pas que la création d'un tribunal exceptionnel soit le complément indispensable d'une loi sur l'assurance obligatoire.

L'orateur conteste en outre qu'avec le tribunal arbitral, la justice soit plus rapide.

On dit également que le tribunal arbitral aurait plus de compétence technique. En apparence, je le veux bien; mais cette apparence est trompeuse et, pour le démontrer, il suffit de voir la composition de ce tribunal livrée au hasard.

Reste une dernière question: l'impartialité. Généralement on ne conteste pas l'impartialité de nos tribunaux ordinaires, pourrait-on en dire autant du tribunal arbitral, étant donné sa composition?

L'orateur demande au Sénat de ne pas adopter la création du tribunal et de s'en tenir à la juridiction ordinaire qui présente toutes les conditions de compétence et d'impartialité.

Le paragraphe 2 de l'article 13 (amendement de M. Godin), établissant la juridiction des tribunaux civils, est adopté par 171 voix contre 61. Séance lundi prochain.

## Nous sommes là!

Interview express du *Gaulois* avec M. Jaurès :  
« Je crois — dit M. Jaurès — que ce cabinet vivra plus longtemps que vous n'avez l'air de le supposer. Par exemple, pour cela, il ne faut pas qu'il ait peur de vous. Il faut qu'il soit

résolument réformateur. Je dois ajouter que son début est bon. Parce que la combinaison Bourgeois n'aurait pas réussi, cela ne prouverait pas qu'une autre combinaison vraiment républicaine dût avoir le même sort. Quatre expériences ont été tentées dans un autre sens; il serait bon d'agir de même pour tout le monde. Et puis après...

» — Après?

» — Eh bien! après, NE SOMMES-NOUS PAS LA, NOUS!

» — Comment, vous socialistes, vous prendriez le pouvoir?

» — Certainement. On peut nous appeler quand on voudra, nous sommes prêts. Nous ferions même des choses intéressantes...

## Ces pauvres Syndicats!

LA LIBERTÉ des syndicats! Ces pauvres syndicats!...

Il paraît qu'ils ne sont pas libres.

Le Conseil général de la Seine vient de formuler un vœu pour que tout attentat contre cette liberté si éminemment respectable soit puni de peines rigoureuses. Un député a déposé une proposition de loi donnant un corps à ce vœu.

Mais quand on l'aura votée, cette loi, les tribunaux, qui condamnent les syndicats pour avoir empêché méchamment de malheureux ouvriers de gagner leur vie, seront-ils mis en demeure de cesser ces poursuites indécrottes?

Les tribunaux, d'après ces théories, ont une façon toute contraire de comprendre la liberté. Ils se croient chargés — quelle bizarrerie! — de défendre les individus, les simples citoyens, contre la tyrannie des collectivités. Quelle erreur, n'est-ce pas?

La première chambre du tribunal de la Seine vient d'obliger la chambre syndicale des mouleurs en fonte à payer trois mille francs de dommages-intérêts à un ouvrier persécuté depuis dix-sept mois par ladite chambre; son crime, à ce brave ouvrier, c'était d'avoir continué à travailler dans une maison mise à l'index.

Il y a quelques mois, une autre chambre syndicale — celle des ciseleurs sur cuivre, sauf erreur — était également condamnée à payer, à un ouvrier et à son fils, des indemnités analogues pour avoir réussi à les faire expulser de plusieurs ateliers en menaçant les patrons d'un boycottage acharné. Les deux victimes étaient coupables d'avoir toujours refusé de s'affilier au syndicat.

Et d'autres tribunaux ont rendu déjà, depuis la loi du 21 mars 1884, plusieurs décisions du même genre.

On ne saurait trop encourager les magistrats à persévérer dans cette jurisprudence morale et réparatrice.

Les syndicats se figurent évidemment que la présence au pouvoir d'un ministère radical va inaugurer pour eux une ère de toute-puissance sans appel. Nous sommes persuadé que, pour l'instant du moins, on n'a pas à redouter pareille chose. Le jour où une loi rétablirait la tyrannie des corporations de l'ancien régime, notre pauvre pays serait bien malade, sinon entièrement... fichu!

## INFORMATIONS

Effet de la démission de M. Christophle

La démission de M. Christophle, a produit une émotion qui s'est traduite immédiatement par une baisse de 30 francs sur les actions du Crédit Foncier.

Nouvelles poursuites contre les Panamistes

Le parquet a reçu l'ordre de compléter l'exhumation du Panama.

On sait que plusieurs panamistes avaient été laissés de côté par M. Franqueville. L'enquête actuelle va porter sur les actes de ces tripoteurs.

On annonce déjà qu'il en est un, des plus considérables, dont la culpabilité serait établie depuis longtemps, qui va être compris dans les prochaines poursuites.

L'arbitrage forcé

Cinq députés socialistes allemands ont déposé une proposition tendant à compléter la législation sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers.

Ils réclament des peines pécuniaires contre les patrons qui refusent d'accepter l'arbitrage ou ne se soumettent pas à une sentence arbitrale. Ce sont les tribunaux qui fixeraient les dommages et intérêts à payer aux ouvriers.

Le traité de Madagascar

On assurait, dans les couloirs de la Chambre, qu'après réflexion, le cabinet Bourgeois ne songeait plus maintenant à modifier le traité signé à Tananarive par le général Duchesne avec la reine des Hovas, et l'accepterait tel quel.

La santé de M. Challemel-Lacour

On dit que l'état de santé de M. Challemel-Lacour, président du Sénat, se serait assez sérieusement aggravé depuis quelques jours.

Le rejet du pourvoi Magnier

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, hier, le pourvoi de Magnier par les considérants suivants :

« Attendu que la procédure est régulière et que la peine appliquée vise des faits réputés constants par le jury ;

» Rejette le pourvoi ;

» Condamne Magnier aux dépens ;

» Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. »

L'opposition au nouveau Cabinet

On lit dans le *Journal* :

« Une réunion politique, à laquelle assistaient plusieurs membres du Parlement, a eu lieu chez M. Waldeck-Rousseau.

» On a particulièrement discuté sur la possibilité de faire une opposition prochaine au ministère Bourgeois.

» M. Barthou assistait à cette réunion. »

La nouvelle affaire d'espionnage

Le courtier en marchandises, M. Stubenrauch, inculpé d'espionnage, est renvoyé devant la police correctionnelle, où il comparaitra la semaine prochaine. Suivant la coutume, pour ces sortes d'affaires, il sera jugé à huis clos.

Le nouveau gouverneur du Crédit Foncier

Le successeur de M. Christophle, M. Labeyrie, est prénommé Jean-François-Marie-Catherine-Henriette...

On est tenté de se demander à quel sexe il appartient définitivement.

### Importante découverte

Saint-Etienne. — On vient de découvrir dans les travaux de réparation exécutés à la maison 96, rue Treuil, dans le quartier situé près de la manufacture d'armes, diverses pièces importantes du fusil Lebel probablement volées à l'établissement national.

On se demande si cette affaire ne se rattacherait pas aux détournements de pièces du fusil du dernier modèle dont l'auteur passera prochainement en justice.

### Une locomotive dans un bassin

Le Havre. — A Paris, les locomotives descendent par les fenêtres sur les trottoirs. Au Havre, elles se jettent à la nage.

Un pont tournant, reliant les deux rives du bassin de la Citadelle, avait été ouvert pour laisser passer un navire. A ce moment arrivait un train de marchandises qui devait passer sur le pont. Le mécanicien s'aperçut trop tard de cette circonstance et la locomotive chavira et vint tomber sur la culée du pont, où elle resta suspendue, absolument dans la même position que celle de la gare Montparnasse.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

### La catastrophe de Détroit (Etats-Unis)

L'explosion de chaudière dont nous avons parlé hier est attribuée à un coup de feu par suite du manque d'eau.

Trente-quatre cadavres ont été retirés des décombres; onze personnes manquent encore; il y a dix-neuf blessés dont deux grièvement.

## NOS MINISTRES

### M. LÉON BOURGEOIS

Président du Conseil ministre de l'intérieur

M. Léon Bourgeois, député de la Marne, est né en 1851. Avant d'appartenir au Parlement, il a été successivement secrétaire général de la Marne et sous-préfet de Reims, préfet du Tarn, secrétaire général de la Seine, préfet de la Haute-Garonne et directeur des affaires communales au ministère de l'intérieur. Préfet de police en 1887, il donna sa démission après avoir été élu député.

Sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet radical de M. Floquet, ministre de l'instruction publique dans les cabinets de MM. de Freycinet et Loubet, garde des sceaux dans le cabinet de M. Ribot, en 1893, M. Léon Bourgeois se vit offrir une première fois la présidence du Conseil par M. Carnot, après la chute du cabinet Casimir-Perier, mais il déclina cet honneur. M. Félix Faure lui confia, après son élection à la présidence de la République, le soin de former un cabinet: après de longues négociations, reprises à deux intervalles, M. Bourgeois, impuissant à constituer un cabinet de concentration, dut renoncer à sa mission.

Sa troisième expérience a réussi; M. Bourgeois a formé, cette fois, un cabinet radical. Rappelons qu'au cours de la séance de lundi M. Bourgeois s'est abstenu dans le scrutin qui a provoqué la chute du cabinet Ribot. Il a voté, en juillet 1894, l'ensemble du projet de loi contre les menées anarchistes.

### M. VIGER

Ministre de l'agriculture

M. Albert Viger, député du Loiret, né en 1843, est trop connu de nos lecteurs pour que nous ayons besoin de faire de lui un long portrait. Ministre de l'agriculture en 1892 dans le premier cabinet de M. Ribot, il a conservé ce haut poste dans les divers cabinets de M. Charles Dupuy, de M. Casimir-Perier et dans le second cabinet de M. Dupuy. Il n'a donc quitté qu'il y a neuf mois le ministère qu'il reprend aujourd'hui. On sait avec quelle énergie il a toujours défendu les intérêts agricoles et protectionnistes. A ce point de vue, il s'entendra peut-être difficilement avec son nouveau collègue du commerce.

M. Viger appartient à la Gauche progressiste. Sous le cabinet de M. Casimir-Perier et celui de M. Dupuy, il a prononcé toutefois, au cours de ses voyages dans les départements, des discours empreints de la plus grande modération au point de vue politique.

### M. COMBES

Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

M. Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, né en 1835, est vice-président du Sénat et président du groupe de la Gauche démocratique. Il est docteur en droit, docteur en médecine et docteur ès lettres. Il a même publié des ouvrages de philosophie, notamment la *Métaphysique de Kant*, la *Philosophie de saint Augustin* et la *Psychologie de saint Thomas d'Aquin*. C'était un des lecteurs les plus assidus de la bibliothèque du Luxembourg.

M. Combes a été l'un des rapporteurs de la commission sénatoriale d'enquête sur l'Algérie, et il a prononcé de nombreux discours sur les questions d'enseignement. Il est ministre pour la première fois.

### M. LOCKROY

Ministre de la marine

M. Edouard Lockroy, député de la Seine, né en 1840, appartient au Parlement depuis 1873, après avoir été journaliste. Il a été, pour la première fois, ministre du commerce, en 1886, dans le cabinet de M. de Freycinet, puis dans le cabinet de M. Goblet. En 1888, il a été ministre de l'instruction publique dans le cabinet de M. Floquet.

Vice-président de la Chambre, M. Lockroy a fait voter, en novembre 1894, la validation de M. Calvinhac, dont l'élection était contestée par son concurrent M. Ressayier. Au cours de cette législature, il a prononcé un long discours sur la marine, lors de l'interpellation adressée au cabinet de M. Casimir-Perier et à

la suite de laquelle fut nommée une commission extra-parlementaire d'enquête et de réformes. M. Lockroy était membre de cette commission. On se rappelle que, lors de la première séance, un incident se produisit entre M. l'amiral Gervais et M. Lockroy.

M. Lockroy est radical et siège à l'Extrême-Gauche depuis son entrée dans la vie publique. Il a été vivement combattu aux dernières élections générales par les socialistes-boulangistes.

### M. BERTHELOT

Ministre des affaires étrangères

M. Berthelot, sénateur inamovible, né en 1827, est plus connu comme savant que comme homme politique. Membre de l'Académie de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique, grand-officier de la Légion d'honneur, M. Berthelot appartient au Sénat depuis 1881. Il a été ministre de l'instruction publique dans le cabinet de M. Goblet.

Au Luxembourg, M. Berthelot a été le défenseur de la loi sur l'enseignement primaire. Son discours le plus remarqué, et peut-être le plus courageux, a été celui qu'il prononça à l'occasion de la discussion de l'article 23 de la loi sur le recrutement de l'armée, qu'il demanda instamment au Sénat de ratifier dans l'intérêt du haut enseignement.

### SON PROGRAMME

Nous copions, sans en changer un mot, la lettre que M. Berthelot a adressée aux organisateurs de l'anniversaire de 1870.

Le *Monde illustré* publie l'autographe :

« Nous n'avons pas oublié : mais le jour de la justice, la revanche des opprimés contre la force et la conquête, n'est pas venu.

» Les hommes de ma génération, qui descendent les uns après les autres dans le tombeau, ne le verront pas.

» C'est le socialisme qui sera notre Némésis.

» BERTHELOT. »

Voilà ce qu'a écrit notre ministre des affaires étrangères.

Il ne compte ni sur la France, ni sur l'Armée, ni sur notre ascendant, ni sur nos alliances, pour la « Revanche ».

Tout son espoir est dans le Socialisme.

Quel chimiste que ce ministre radical !

Ajoutons que M. Berthelot a inauguré son administration en refusant de se rendre à l'église russe où avait lieu le service pour l'anniversaire de la mort d'Alexandre III.

Il est à remarquer que pas un diplomate de carrière n'a accepté de faire partie de ce cabinet.

### M. GUYOT-DESSAIGNE

Ministre des travaux publics

M. Guyot-Dessaigne, né en 1833, est entré au Parlement en 1885, en qualité de député du Puy-de-Dôme. M. Guyot-Dessaigne, frère

de feu M. Guyot-Montpayroux, appartient à une très ancienne famille de magistrats. Lui-même a débuté dans cette carrière, sous l'Empire, comme substitut à Clermont et procureur à Issoire. On prétend même qu'il a requis, à cette époque, contre M. Bardoux, sénateur, auquel il reprochait des « opinions subversives ». M. Guyot-Dessaigne a donné sa démission de juge au tribunal de la Seine en 1879.

M. Guyot-Dessaigne a déjà été ministre en qualité de garde des sceaux, dans le cabinet de M. Floquet, à la suite de la démission de M. Ferrouillat. Trois jours après, le cabinet était renversé.

Président de la Gauche radicale, M. Guyot-Dessaigne a fait opposition aux cabinets précédents. Il a proposé samedi un ordre du jour d'arbitrage à la suite de l'interpellation de Carmaux, ordre du jour repoussé par la Chambre et par le cabinet.

Lorsque M. Guyot-Dessaigne était procureur à poigne de l'Empire et président, dans sa bonne ville d'Issoire, « la Société du prince impérial », dont il était le fondateur, il eut à requérir contre une bande de factieux qui avaient poussé un cri abominable : « Vive la République ! »

Ces criminels étaient les fermiers de M. Giroton-Pouzol, mort depuis sénateur. Défendus par M. Bardoux, ils entendirent le plus violent des réquisitoires, car ce jour-là l'éloquence de M. Guyot-Dessaigne proclama avec plus de force que jamais l'ardeur de sa foi impérialiste et l'horreur que provoquaient dans son âme loyale et fidèle ces républicains qu'il assimilait à des bandits.

Et voilà les gens qui se permettent de repousser le concours des ralliés. Ils devraient commencer par se pourchasser eux-mêmes.

Tas de farceurs.

(A suivre.)

### BULLETIN FINANCIER

8 novembre 1895.

La séance a encore été aujourd'hui très mauvaise on se trouve en présence de liquidations forcées qui ne trouvent qu'avec peine des contreparties. On se trouve en présence d'un marché désemparé qui ne raisonne plus.

Comme nous l'avons dit, il faut du temps pour se remettre d'une tempête pareille.

Le 3 0/0, qui avait reconquis le cours de 100, finit aujourd'hui à 99.92 1/2.

Les sociétés de crédit sont lourdes. Le Crédit Foncier atteint par la démission du gouvernement finit à 725. Le Crédit Lyonnais est à 762.50. La Banque de Paris est offerte à 785.

Le Suez lui-même subit la conséquence des tendances défavorables du marché.

Les fonds étrangers sont très éprouvés. L'Italien recule à 87; l'Extérieure se maintient bien en réaction sur hier. Les exécutions continuent sur le groupe ottoman, c'est la raison de la baisse qui atteint les valeurs. La Banque ottomane est très offerte. Les fonds Russes sont également en réaction.

La faiblesse sur les actions du Bec Auer ne saurait être que momentanée.

## Cousins et Cousines

ROMAN CONTEMPORAIN

### CHAPITRE III

C'est huit jours après cette confidence que Marthe, accompagnée de Fernand, sonnait à la porte de l'hôtel de Combières et apportait sa précieuse toile. Hélène et sa mère étaient absentes. Le planton du colonel, interrogé, répondit que ces dames étaient allées se promener sur l'esplanade avec un « Monsieur » qui était venu les voir. Elles devaient assister à une revue de la garnison que passait le général.

— Un Monsieur ! dit Fernand à sa cousine, avec une appréhension très vive, en quittant la maison du colonel.

— Quelque parent, répondit Marthe, remarquant l'air attristé de son cousin...

— Quel peut être ce monsieur, pensa Fernand, tâchant d'étouffer la jalousie qui, malgré lui, germait dans son esprit... si c'était quelque prétendant à la main de mademoiselle Hélène?

Cette idée, qui traversa son esprit, sembla lui fouetter le sang.

— Allons voir cette revue, dit-il vivement à la jeune fille qui accepta de bonne grâce.

Quand ils arrivèrent sur l'esplanade, la troupe achevait de défilé.

Fernand qui venait d'apercevoir au loin, dans la foule des curieux, Madame de Combières, sa fille et leur hôte, tous trois dans une voiture, s'écria : Les voilà !

— Mais, laisse-les donc, dit Marthe sur un ton d'insouciance affectée, pour rassurer son cousin dont la souffrance était visible.

La voiture de Madame de Combières se dirigea vers le parc qu'avoisine si délicieusement le jardin Vauban.

Fernand resta anéanti de cette vision. Les paroles encourageantes de sa cousine Marthe le décidèrent à rentrer chez lui, pour se remettre des émotions pénibles occasionnées par cette rencontre inattendue. Mais il fallait à tout prix, cependant, qu'il sût quel était cet étranger?

Avant le dîner, il courut à l'hôtel de Combières. Il interrogea habilement le planton, et ce dernier lui apprit sans méfiance que le « Monsieur » arrivé du matin repartait le soir

même par l'express de onze heures, ligne de Paris. A dix heures du soir, Fernand faisait déjà les cent pas sur le boulevard de la gare, croisant, indifférent, les nombreux promeneurs que la fraîcheur du soir attirait de ce côté de la ville, si parisien, avec ses larges trottoirs qu'éclairaient de splendides magasins et qu'illuminaient de jolis cafés, aux terrasses envahies par les consommateurs. Dès qu'il aperçut le colonel de Combières avec le « Monsieur », le jeune homme poussa une exclamation sourde : « Robert ! » Il venait de reconnaître dans cet étranger son ancien mentor, son ami dévoué Robert Delceys.

— Lui, le fiancé de Mademoiselle de Combières, s'écria en lui-même le pauvre amoureux stupéfait, en s'arrêtant comme si quelque chose de mystérieux pesait sur lui et l'anéantissait ; lui !... Et dans sa pensée, il maudissait presque cet ami qui lui était pourtant bien cher.

Si Robert avait été seul, Fernand l'aurait abordé pour l'interroger sur sa présence à Lille et sa visite chez le colonel de Combières, et lui demander pourquoi il n'avait pas averti son ancien ami de son arrivée. Mais M. de Combières ne quitta son neveu que lorsque le

signal du départ fut donné.

Fernand Charlier rentra donc chez lui désespéré, en se persuadant que Robert était réellement le fiancé d'Hélène. Il résolut d'être fixé sur cette situation. Le lendemain matin, sur un motif quelconque, il prenait le train pour Abbeville, et à deux heures de l'après-midi, il sonnait à la porte de l'étude de son ami.

Un domestique le fit entrer au bureau.

— Je désire parler à maître Delceys, dit le jeune homme en s'adressant au premier clerc.

— Il est très occupé pour l'instant, Monsieur, mais si, néanmoins, vous voulez entrer dans son cabinet, je puis le remplacer.

Et le clerc s'effaçait en désignant la porte.

— Je désire l'entretenir pour une affaire toute personnelle, continua vivement Fernand, en se laissant introduire dans le cabinet qui était dans un désordre visible de paparasses bouleversées, voulez-vous le prier de m'accorder une audience? Remettez-lui ma carte, je suis venu tout exprès à Abbeville.

Devant une telle insistance, le premier clerc s'exécuta et monta à l'appartement de Robert.

— Fernand Charlier, ici ! s'écria le notaire

# CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 9 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	14°
Midi,	766 m/m	au-dessus	13°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	5 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	13°

MINISTÈRE DE LA GUERRE

## Service des Fourrages

Il sera procédé, pour assurer par voie d'entreprise la fourniture des fourrages, du 4<sup>e</sup> décembre 1895 au 31 octobre 1896 :

1<sup>o</sup> Dans la place de Saumur, le 19 novembre 1895, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, à une adjudication publique ;

2<sup>o</sup> Dans la place de Fontevault, le même jour et au même lieu, à un concours restreint ;

3<sup>o</sup> Dans la place de Cholet, le 20 novembre 1895, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cholet, à une adjudication publique.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur.

## Alouettes

Les députés et sénateurs de l'Indre et du Cher, ainsi que M. de Grandmaison, doivent se rendre sous peu chez le ministre de l'intérieur pour lui demander d'autoriser de nouveau la chasse à l'alouette dans les départements où les préfets l'ont interdite récemment. Espérons qu'ils réussiront !

## Prise d'habit religieux

M. Gaston Baragnon, fils de M. Numa Baragnon, le sénateur décédé, est sur le point de prendre l'habit religieux au couvent des Dominicains de Poitiers.

M. Baragnon s'était engagé volontairement dans la cavalerie et, comme adjudant au 11<sup>e</sup> régiment de dragons, avait été reçu, il y a un an environ, dans les premiers numéros à l'École de Saumur, d'où il serait sorti comme sous-lieutenant, lorsqu'une circulaire du général Mercier, alors ministre de la guerre, sur le degré d'acuité de la vue exigible des élèves-officiers, l'obligea à quitter l'armée à cause de sa myopie.

## Une excellente réforme

Une excellente réforme est actuellement sur le tapis. Il s'agit de supprimer le tutoiement dans l'armée de supérieur à inférieur. On sait

avec stupéfaction lorsqu'il eut jeté les yeux sur la carte. Que peut-il avoir de si pressé à me dire? Lui serait-il encore arrivé quelques désagréments? S'il m'a aperçu hier à Lille, il est sans doute étonné et mécontent de ne pas avoir eu ma visite.

Le jeune notaire descendit immédiatement à son bureau où Fernand se laissait aller aux pensées les plus sombres.

— Ah! je savais bien que tu ne pouvais me refuser le plaisir de te serrer la main, s'écria l'ancien étudiant, à l'entrée de son ami.

Le ton brusque et joyeux à la fois, où perçait cependant l'accent inquiet du jeune homme, interloqua Robert qui, tout d'abord, ne sut trouver un seul mot de bienveillance à l'adresse de son ami.

— Qu'est-ce qui t'amène ici? fit-il avec surprise.

— Ne lis-tu pas sur mon visage que je suis malheureux? Et ce que je viens savoir de toi peut décider de toute ma vie.

Fernand ne put continuer. Suffoqué, il s'assit sur une chaise, tellement il avait peine à se soutenir. Robert se demandait la signification de cette scène.

que certains officiers ont pour habitude de tutoyer leurs hommes.

Maintenant que tout le monde est soldat, cette façon de faire ne pouvait être tolérée plus longtemps.

## TRÈVES - CUNAULT

### Incendie

Dans la nuit du 6 au 7, vers 1 heure du matin, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré au village de Trèves, commune de Trèves-Cunault, dans un tas de bourrées appartenant au sieur Auguste Patault et placées devant sa porte. Le concours des voisins a empêché le feu de se communiquer à un amas de fagots contigu et aux bâtiments voisins. La perte, estimée 14 fr., est couverte par une assurance.

## ANGERS

### La Tombola de la cavalcade

C'est définitivement le dimanche 17 novembre qu'aura lieu le tirage de la Tombola de la Cavalcade. Il ne reste, paraît-il, que quelques billets à prendre.

### Accident de chemin de fer

Judi soir, le train qui part de Noyant à 4 h. 28, et qui arrive à Angers à 4 h. 29, a tamponné, au passage à niveau de Malaquais, une dame Mette qu'on a relevée dans un état grave.

Elle a une blessure à la tête et un bras fracturé.

Le mécanicien avait à plusieurs reprises fait entendre en vain le sifflet.

## TOURS

### Départ de M. Combes

M. Combes, secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, vient d'être nommé chef de cabinet de son père, M. Combes, ministre de l'instruction publique.

## Conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps

Audience du 7 novembre

VOL MILITAIRE. — Le nommé B..., cavalier à la 3<sup>e</sup> compagnie de remonte à Saumur, est poursuivi pour vol d'une somme de 19 fr. 25 et un bon de tabac au préjudice d'un cavalier, nommé Leuret, du même régiment.

Le matin du 2 octobre, Leuret s'aperçut que que son porte-monnaie avait disparu; on ordonna une fouille dans la chambre; mais à ce moment B... trouva le moyen de s'absenter momentanément et d'échapper ainsi à la fouille.

Mais, comme d'habitude il n'avait que peu d'argent et qu'il fit, ce jour-là, certaines dépenses un peu exagérées, il fut fouillé et trouvé encore possesseur d'une certaine somme.

L'accusé déclare que cette somme lui a été donnée par son père, mais ce dernier, ainsi que sa femme, déclarent n'avoir donné à l'accusé que 4 fr. 50.

On a, en outre, remarqué dans la chambre que, dans la nuit du vol, B... s'est levé plusieurs fois et semblait s'informer si ses camarades dormaient.

— Et tu viens pour que je te console, répondit-il, quand moi-même suis peut-être, en ce moment, l'homme le plus infortuné de la terre! Franchement, tu tomberais bien mal, si c'était pour cela.

Ce fut au tour de Fernand de regarder avec surprise son ami, qu'il n'osa pas interroger.

— Oui, le plus infortuné de la terre, répéta Robert.

Et, en disant cela, le timbre de sa voix s'altérait.

— Toutes tes folies de garçon n'étaient rien auprès de ce qui m'arrive; car, tu me connais, malgré ma conduite, mon travail et ma prudence, je suis ruiné!

— Ruiné! exclama douloureusement Fernand en serrant fiévreusement les mains de son ami; tu es, dis-tu, ruiné?

(A suivre.) PIERRE LAMARCHE.

## Eviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

### Exiger le véritable nom

Malgré de très précises dépositions des témoins, l'accusé persiste à dire qu'il n'est pas coupable et que les déclarations des témoins sont fausses.

La victime du vol déclare parfaitement reconnaître une pièce de 5 fr. marquée par lui et trouvée sur B...

Comme aux précédents témoins, l'accusé lui oppose un formel démenti: « C'est moi, dit-il, qui ai marqué cette pièce, et elle m'appartient bien! »

Quant au bon de tabac, l'accusé prétend également qu'il lui appartenait, qu'il ne l'a nullement volé. Là se bornent toutes ses explications.

Après délibération, le Conseil acquitte l'accusé.

## NIORT

### Arrestation d'un assassin

Le soldat déserteur du 7<sup>e</sup> hussards Guillot, qui avait été arrêté en Belgique et ramené à Niort sous l'accusation d'assassinat sur la veuve Moindron, vient de faire au juge d'instruction des aveux complets.

L'affaire viendra à la prochaine session des assises.

## ORLÉANS

### Pompiers et Conseillers municipaux

Tout Orléans s'occupe, paraît-il, d'un grave conflit qui faillit éclater entre le commandant des sapeurs-pompiers et la municipalité. Voici la chose: le commandant des sapeurs-pompiers avait rayé des contrôles un pompier coupable de ne s'être pas rendu aux obsèques du premier adjoint. Mais le pompier avait un cousin conseiller municipal, M. Angenault. On a essayé d'arranger les choses; comme la solution tardait, le pompier se fit fort de faire « sauter » le commandant. Alors s'est produit l'incident que le commandant raconte dans cette épître au maire d'Orléans:

« A la manœuvre de septembre, je causais pendant une suspension avec quatre ou cinq sapeurs de Saint-Marc, quand la conversation tomba sur D... et ses menaces de l'intervention de M. Angenault. C'est alors qu'agacé d'entendre répéter sans cesse que « son cousin Angenault allait me faire sauter », j'ai fait le geste qu'on me reproche... J'ai même dû dire: « Je m'en f... »

» En parlant ainsi, je n'ai pas eu la pensée d'injurier un conseiller municipal. Mon langage signifie simplement, pour tout homme sans parti pris: « Moi, chef de corps, je me moque des menaces d'un pompier révoqué à l'unanimité par le conseil de discipline; je n'ai pas à tenir compte, en pareil cas, d'une intervention, cette intervention fût-elle d'un conseiller municipal. »

Ces explications ont paru suffisantes à la municipalité. Le commandant les a, d'ailleurs, renouées devant M. Angenault. Mais le conseiller municipal a exigé des excuses catégoriques en présence du préfet et du maire. Le commandant des sapeurs-pompiers a trouvé qu'il avait assez fait, et le conseiller municipal a donné sa démission.

Il a fallu une séance complète du Conseil municipal pour mettre en ordre et en lumière tous les détails de ce nouveau Lutrin. La victoire resta au maire et au commandant des sapeurs-pompiers.

### La planète « Vénus »

La planète Vénus a en ce moment atteint sa plus grande visibilité.

Elle brille à l'Est le matin avant le lever du soleil, tandis que Jupiter, qui brille en même temps plus au Nord, s'éteint peu à peu jusqu'au lever du soleil.

On peut suivre Vénus en plein jour et le voir s'élever, soit au-dessus d'un toit ou d'une cheminée servant de point de repère.

Un point brillant se détache dans le fond bleu du ciel. Si l'on regarde ce point brillant avec une petite lunette, ou aperçoit immédiatement un grand croissant irrégulier à son intérieur, semblable à celui de la lune à l'œil nu, trois ou quatre jours après ou avant son premier quartier.

Cette petite observation est facile par un temps clair, jusqu'à neuf ou dix heures du matin.

## Etat Civil de Saumur

### NAISSANCES

Le 8 novembre. — Eugène-Auguste Buron, rue Daillé, 20.

Le 9. — Marie-Andrée-Ernestine Féchant, rue de l'Hôtel-Dieu, 14.

### DÉCÈS

Le 8 novembre. — Victor Girardière, sans profession, 61 ans, époux de Joséphine-Anne Mérand, à l'Hospice.

## BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

## Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

V. MORIN, directeur

LUNDI 11 Novembre 1895

Première représentation à Saumur de l'immense succès actuel du Grand-Théâtre d'Angers

## RIP-RIP

Opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux de MM. Meilhac, Gille et Farnie, musique de R. PLANQUETTE.

1<sup>er</sup> Acte, 1<sup>er</sup> tableau: L'Or Français; Les Fiançailles des Enfants. — 2<sup>e</sup> Acte, 2<sup>e</sup> tableau: L'Echo dans la Montagne. — 3<sup>e</sup> Acte, 3<sup>e</sup> tableau: Le Rêve Les Fantômes!! — 4<sup>e</sup> Acte, 4<sup>e</sup> tableau: Vingt ans après! — 4<sup>e</sup> Acte, 5<sup>e</sup> tableau: Réalité.

### DEUX NOUVEAUX SUCCÈS

M. Victor Vaisnier, le créateur du célèbre SAVON DES PRINCES DU CONGO, vient d'obtenir, à l'Exposition de Bordeaux et à celle d'Amsterdam, LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE que les Jurys aient décernée à la parfumerie et aux savons de toilette.

### Réponse à une demande en mariage :

— Monsieur, dit un jour Mlle de la Virgule à M. du Tréma, avant de vous épouser, j'ai voulu prendre des renseignements sur votre conduite; et j'ai appris que vous étiez en délicatesse avec Mlle Cédille.

Mes parents sont indignés autant que moi; donc, je vous prie, Monsieur, de renoncer au trait d'union et à toutes parenthèses.

M. du Tréma, piqué aux vif par ces paroles prononcées avec un accent aigu, répliqua avec un accent grave :

— Assez, Mademoiselle, point d'exclamation!! point d'interrogation!!!

Le pauvre du Tréma, ayant lancé cette apostrophe, plia la tête en manière d'accent circonflexe, en serrant les deux poings.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 9 novembre 1895

PORTRAITS: Les nouveaux ministres: MM. Bourgeois, Cavaignac, E. Lockroy, Doumer, Berthelot, Ricard, Mesureur, Guyot-Dessaigne, Viger, Guieysse.

NÉCROLOGIE: Lady Caithness, duchesse de Po-mar.

BEAUX-ARTS: Artémis, tableau de M. J. Charles Aviat. — Jeune fille à l'éventail, pastel de M<sup>me</sup> Esther Huillard.

MADAGASCAR: Le service postal. — Les enterrements.

ANGLETERRE: Le cyclisme en Angleterre. — La princesse Maud. — Un clergyman. — Bicyclette de dame. — Billet de cycles. — Jeton d'un membre du Q. C. C.

MODE: La mode en novembre 1895.

INDUSTRIE DU FROMAGE EN FRANCHE-COMTÉ: Vue d'ensemble. — Fromager retirant le caillé. — La cave. — Presse à fromage. — Transport des fromages. — Le refroidisseur.

En supplément: Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. — Illustrations de M. Parys.

Le numéro: 50 centimes.

Chirurgien-Dentiste, 26, M. ANJUBAULT, avenue de l'Opéra, à Paris, informe ses clients que les vacances étant terminées, il se tient à leur disposition, comme à l'ordinaire, les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> dimanches et lundis de chaque mois, 24, rue d'Orléans, à Saumur.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut faute de comparaitre par le Tribunal civil de Saumur, le 25 juillet 1895, enregistré et signifié,

Entre : M<sup>me</sup> Marie Nouchet, cultivatrice, demeurant à la Grande-Rue, commune de Mazé, et le sieur Henri Couvreur, son mari, cultivateur, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés,

Il appert :  
Que le divorce a été prononcé entre les époux Couvreur-Nouchet au profit de la dame Couvreur, sus-nommée.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 8 novembre 1895.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 27 mars 1895.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTREAU, huissier à Angers.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notification a été faite à la requête de M. Henri-Alexandre Brard, propriétaire, maire de la commune de Bouillé-Ménard, et de M<sup>me</sup> Marie-Joséphine-Anne-Camille Mauvif de Montergon, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble au château de Bouillé-Ménard, commune de ce nom (Maine-et-Loire),

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Gautreau, huissier à Angers, rue Saint-Denis, n° 4, Suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Mullon, huissier à Saumur, en date du onze septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré :

A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, en son Parquet, au Palais-de-Justice; Et suivant exploit de M<sup>e</sup> Biennet, huissier à Nantes, en date du neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré :

A M. Furcy Houdet, négociant, demeurant à Nantes, rue de la Rozière, n° 9, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de :

1. Mlle Elisabeth-Marie-Joséphine-Louise Mauvif de Montergon, née à Nantes, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-seize ;

2. M. Louis de Gonzague-Marie-Joseph-Jacques Mauvif de Montergon, né à Nantes, le quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit ;

3. M. Camille-Marie-Joseph-Henri Mauvif de Montergon, né à Brain-sur-Longuenée, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt ;

4. M. Henri-Marie-Joseph Mauvif de Montergon, né à Brain-sur-Longuenée, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois ;

5. Mlle Bernardette-Marie-Joséphine-Hervé Mauvif de Montergon, née à Brain-sur-Longuenée, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq ;

6. Mlle Marie-Joséphine-Eugénie Mauvif de Montergon, née à Brain-sur-Longuenée, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour d'un contrat passé devant Me Thiénot et son collègue, notaires à Angers, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 1571, numéro 16, avec inscription d'office du même jour, volume 894, numéro 12, contenant vente par :

M. Marie-Adolphe Mauvif de Montergon, propriétaire et conseiller d'arrondissement, demeurant au château de Montergon, commune de Brain-

sur-Longuenée, veuf de Mme Marie-Anne-Eudoxie Houdet, à :

M. Henri-Alexandre Brard, sus-nommé, de la terre de la Couarde, divisée en deux corps de ferme, située commune des Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire) ;

Ladite vente faite moyennant le prix principal pour chaque ferme de soixante-deux mille cinq cents francs, soit au total cent vingt-cinq mille francs, contrat en main.

Avec déclaration que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois de ce jour, sur ledit immeuble, et que faute par eux de ce faire l'immeuble dont s'agit sera et demeurera purgé de toute hypothèque.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1895, à midi,

En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers,

Par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers,

### 434 Peupliers Suisses

Appartenant à la commune des Rosiers,

Divisés en 9 lots et répartis comme suit :

- 9 plantés sur le chemin de la rue Quarte.
- 88 situés au Sablon.
- 3 à la Boire-Gournée.
- 442 aux Boires-du-Mou.
- 74 à la Blairie.
- 36 aux Champillons.
- 32 au Petit-Bois.
- 74 aux Champs-Girard.
- 6 au Passoir.

434

S'adresser, pour tous renseignements, soit au secrétariat de la Mairie, soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

### Mines d'OR

Spéculation basée sur toutes Valeurs de Mines d'Or, facilités spéciales. — BANQUE CENTRALE de PARIS 20, Avenue de l'Opéra, Paris.

## Epicerie Centrale

# M<sup>SON</sup> FÉLIX POTIN

28 & 30, Rue St-Jean  
SAUMUR

MAISON ENTIÈREMENT DE CONFIANCE

SELLERIE  
CARROSSERIE



L. MATIGNON - CHARRIER

Place Dupetit-Thouars, Saumur

Vente et échange de Voitures. Harnais en tous genres. Articles d'écurie.

### VOITURES D'ENFANTS

Genres anglais, fabrication Française, à des prix défiant toute concurrence.

Toutes les petites réparations et le posage des caoutchoucs sont faits gratuitement à toutes voitures sortant de la maison.

### A VENDRE Chiots et Chiottes

Grand danois, 3 mois, Haute origine, père primé Exposition Paris.

M. DE LA MOTHAYE, Isoré, Avoine (Indre-et-Loire).

### Vignes Américaines ET FRANCO-AMÉRICAINES

### FOCQUEREAU JEUNE

Rue Bernier, 44, à Angers

Pineau de la Loire, Cabernet franc et Cabernet Sauvignon, greffés sur Rupestris Martin, Rupestris du Lot, Gamay-Couderc, Aramont Rupestris Ganzin, sur Riparia gloire de Montpellier et Riparia grand glabre.

NOTA. — Tous les greffons proviennent du vignoble de M. A. BERTRAND, propriétaire à Varrains.

Bois racinés et bois d'un mètre pour le greffage.

Sièges, Glaces et Tapis

### GRELLET fils

Tapissier marchand de Meubles

Rue du Portail-Louis, n° 29 SAUMUR

ASSORTIMENT COMPLET DE

Location de Meubles

EN TOUS GENRES

### GRANDE LIQUIDATION

Réduction considérable sur Fusils fins et demi-fins ainsi que sur toutes les marchandises.

Ch. LACHAUME

Armurier, rue Nationale, n° 49, sur les Ponts, SAUMUR.

## BOIS DE CHAUFFAGE

EN TOUS GENRES

Batignoles, Cotrets, Rondins, Plards, Bûches frêne, ormeau et chêne

## R. BASTARD - BRÉHIN

13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

LIVRAISON A DOMICILE

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### BOUGIES

Bonne qualité, le paquet. 0 70 Qualité sup., à trous, le paq. 0 85  
Qualité supérieure, — 0 80 De luxe, — 1 05

Par sortie de 5 kil., remise des droits d'octroi.

Chandelles DE PARIS. . . . . le paquet. 1 85  
Oriflamme . . . . . le bidon 5 litres. 2 25  
Saxoline . . . . . — 2 25

LÉONINE. . . . . le bidon de 5 litres 2 15

Nous recommandons la LÉONINE qui donne une lumière très blanche et plus de sécurité pour son ininflammabilité parfaite.

Dépôt des Potages Maggi et du Malt Kneip

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

### CONSERVES SPÉCIALES POUR LA CAMPAGNE

ET LES MANŒUVRES

Pâtés de gibiers } Recommandé } la boîte 0<sup>fr</sup> 65  
Crème de foies gras }

Alouettes de Pithiviers de la Maison Gringoire Ham, Corned Beef, Lunch Tongue.  
Alouettes à la gelée. Poulet à la gelée.  
Alouettes rôties. — Marengo.  
Andouillettes truffées. Perdreaux aux choux.  
Confit d'oie, de canard, de dinde. Pied de porc truffé.  
Choucroute garnie. Tête de veau en tortue.  
Mortadelle de Bologne. Déjeuner complet.

VINS ROUGES bon cru (le litre) depuis 0<sup>fr</sup> 55

Cuisine, Pâtisserie, Confiserie et Glaces

## MAISON A. BOURDOIS

TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, et 9 et 11, rue Cour-Saint-Jean, SAUMUR

Tous les Jours

Glaces variées et demi-glaces, Glace à rafraîchir et Carafes frappées

Fournitures complètes pour Déjeuners, Diners, Soupers, Bals et Soirées, à la Ville et à la Campagne

Vins fins et Liqueurs de marques.

SAVON D'OCCUBA



est le Meilleur des Savons de Ménage.

EN VENTE PARTOUT

## LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Médailles d'or, Diplômes d'honneur, Membre du Jury, hors Concours

## PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités  
Rupestris-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.  
Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue à M. Bastide, avenue Frizac, 40, Toulouse

Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur